

DELIBERATION N° 19-2024/CA.CPS

*relative au budget de fonctionnement de la Caisse de Prévoyance Sociale
pour l'exercice 2025*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CAISSE DE PREVOYANCE SOCIALE DE LA POLYNESIE FRANCAISE,**

Vu l'arrêté modifié n° 1336 IT du 28 septembre 1956 portant organisation et fonctionnement de la Caisse de prévoyance sociale de la Polynésie française, notamment ses articles Lp 9 et Lp 10;

Vu les dispositions de la convention d'entreprise régissant le personnel de la Caisse de prévoyance sociale ;

Vu l'arrêté n° 1822 CM du 12 octobre 2017 modifié portant création d'un service dénommé Agence de régulation de l'action sanitaire et sociale (ARASS) ;

Vu les travaux de la Commission de révision de la Convention d'entreprise de la CPS réunie le 25 octobre 2024 ;

Vu le courrier n° 2793/MSP du 14 novembre 2024 relatif à l'élaboration des budgets des trois régimes de protection sociale pour l'exercice 2025 ;

Vu le procès-verbal de réunion du Conseil d'administration en date du 21 novembre 2024 ;

S'étant prononcé à l'unanimité au cours de cette séance,

DECIDE :

Article 1^{er}. - **Le budget de fonctionnement** de la Caisse de prévoyance sociale pour l'exercice **2025**, est fixé à la somme de **CINQ MILLIARDS SEPT CENT QUATRE VINGT DEUX MILLIONS DE FRANCS PACIFIQUE (5 782 MF XPF)** suivant le détail du tableau joint à la présente délibération.

Article 2. – Le Directeur p.i. et l'Agent-Comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application de la présente délibération.

PAPEETE, le 21 novembre 2024

LA SECRETAIRE,

LE PRESIDENT,



Moeata WOHLER



Patrick GALENON



SYNTHESE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2025 DE LA CPS

BUDGET ADMINISTRATIF DE LA C.P.S - 2025									
DEPENSES				RECETTES					
	Budget 2024 DM	Atterrissage 2024	BUDGET 2025	Modes	RGS	RNS	RSPF	SECU	Recettes en atténuation
Achats et charges externes	709	709	735	A - Recettes commune en atténuation					93
Impôts, taxes, versements assimilés	28	28	25	B - Frais de gestion analytiques					
Frais de personnel	3 230	3 200	3 365						
Charges sociales	1 015	982	1 004	RGS	3 756				
Charges de personnel	4 245	4 181	4 369	RNS		419			
<i>dont: 100 MF au RSPF pour gestion RSPF</i>	100	100	100	RSPF			1 151		
Autres charges courantes	94	94	114	SECU				363	
Sous-total ch. d'exploitation (hors DAP)	5 075	5 011	5 243	Répartition analytique	3 756	419	1 151	363	
Dotations aux amortissements	359	359	387	C - Frais de gestion forfaitaires					
Dotations aux provisions	113	151	113	SECU	-106			106	
CHARGES D'EXPLOITATION	5 547	5 521	5 744	Frais de gestion répartis	3 650	419	1 151	469	
CHARGES FINANCIERES	1	1	1	Recettes propres affectées et autres PoG	-506				506
CHARGES EXCEPTIONNELLES	36	14	37	Sous-total	3 144	419	1 151	469	599
TOTAL EN FONCTIONNEMENT	5 583	5 536	5 782	TOTAL	4 714			469	599
				TOTAL GENERAL	5 782				

Frais de personnel 2025 : 4 369MF, soit + 2.93 %, 124.3 MF / Budget 2024, incluant :

- GVT + 1.14 % : + 33.4 MF ;
- Revalorisation salariale de +1,6% : + 47.3 MF ;
- Effet année pleine PDR 2023 – 2024 et finalisation des organisations : + 96.2 MF hors charge ;
- Charges patronales 875 MF ;
- Plan recrutement 2025 : 36.4 MF ;
 - Dont équipe transformation : 26.7 MF.
 - Dont création (1) et transformations (2) de postes : 9.8 MF
 - Dont renfort en CDD pour les services assurance maladie et cotisations + réforme affiliation : 44.3 MF.
- Taux de cotisations et plafonds inchangés.